Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212201263-20260417-DE_31_17042026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

COMMUNE LE LESLAY

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 17 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de LE LESLAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. OLLIVIER Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 08 avril 2026 **Date d'affichage** : 8 avril 2026

Membres en exercice : 11

Membres qui ont pris part à la délibération : 10

Présents : OLLIVIER Stéphane, OLLIVIER Sébastien, BOSCHER Olivier, Patrick LOUIS, Audrey QUEMENER, LE LOUËT Johann, Nathalie LOUTRAGE, PRIDO Franck, sabine GAREL, Laurianne COSSON, Laurence PRIDO

Absents excusés :

Le conseil municipal désigne Audrey QUEMENER comme secrétaire de séance.

N°31 - 17/04/2026 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Maire explique que le compte financier le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).
Monsieur le Maire précise à l'assemblée que :

- Le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

  → Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,

  → Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

- La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

L'assemblée est invitée à désigner un président de séance pour le vote du CFU 2025 du budget principal, conformément à l'article L.2121-14 DU Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212201263-20260417-DE_31_17042026-DE

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Sébastien OLLIVIER en sa qualité 1er adjoint.

Monsieur Sébastien OLLIVIER soumet à l'assemblée délibérante le CFU 2025 du budget principal dressé par Monsieur Stéphane OLLIVIER, Maire, et Monsieur Loïs BOLé, comptable public du Service de Gestion Comptable de SAINT-BRIEUC.

LE CFU fait ressortir les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	
Recettes	160 876.91 €
Dépenses	147 510.47 €
Résultat de l'exercice 2025	13 366.44 €
Excédent/déficit antérieur reporté 2024 (002)	308 669.31 €
Résultat de clôture 2025	322 035.75 €

INVESTISSEMENT	
Recettes	38 372.00 €
Dépenses	10 597.50 €
Résultat de l'exercice 2025	27 774.50 €
Excédent/déficit antérieur reporté 2024 (001)	6397.47 €
Résultat de clôture 2025	34 171.97 €
Restes à réaliser	5000.00 €

Libellés	**Investissements**		**Fonctionnement**		**Ensemble**	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		6 397.47 €		308 669.31 €		315 066.78 €
Opérations de l'exercice	10 597.50 €	38 372.00 €	147 510.47 €	160 876.91 €	158 107.97 €	199 248.91 €
TOTAUX (a)	**10 597.50 €**	**44 769.47 €**	**147 510.47 €**	**469 546.22 €**	**158 107.97 €**	**514 315.69 €**
Résultats de clôture,		34 171.97 €		322 035.75 €		356 207.72 €
Restes à réaliser (b)	5 000.00 €				5000.00 €	
TOTAUX CUMULES (a+b)	**15 597.50 €**	**44 769.47 €**	**147 510.47 €**	**469 546.22 €**	**163 107.97 €**	**514 315.69 €**
RESULTATS DEFINITIFS		**Excédent : 29 171.97 €**		**Excédent : 322 035.75 €**		**Excédent cumulé : 351 207.72 €**

Après présentation du CFU 2025 du budget principal Monsieur Stéphane OLLIVIER quitte la salle pour permettre à l'assemblée de le voter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le compte financier unique du budget
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

Le Leslay, 23/04//2026

La secrétaire de séance,
Audrey QUEMENER

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Stéphane OLLIVIER

MAIRIE DE LE LESLAY (CÔTES D'ARMOR) R.F.